

**LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PLACES
L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA**

**MÉMOIRE
DE
RESSOURCES HABITATION DE L'OUEST**

Déposé devant l'Office de Consultation Publique de Montréal

**Dans le cadre du projet de réaménagement des places
L'Acadie et Henri-Bourassa
(Projet métropolitain PM08-006)**

18 février 2009

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE RESSOURCES HABITATION DE L'OUEST	p. 3
INTÉRÊTS PORTÉS AU PROJET	p. 3
OPINIONS SUR L'ENSEMBLE DU PROJET	p. 4
PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET	p. 5
RECOMMANDATIONS	p. 13
CONCLUSION	p. 16

PRÉSENTATION DE RESSOURCES HABITATION DE L'OUEST

Ressources Habitation de l'ouest est un organisme à but non lucratif, régie par la 3^{ième} Loi des compagnies depuis 1992 et dont la mission principale est de gérer des habitations communautaires. Il fait maintenant partie de la grande famille des entreprises en économie sociale.

L'organisme a, dans ses premières années, géré trois (3) immeubles de la Société d'Habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Depuis 2000, il a acquis, à Place Henri-Bourassa, deux immeubles d'un secteur défavorisé mais surtout reconnu pour son insalubrité et la délinquance d'un des propriétaires puisque ce dernier possédait presque l'ensemble des immeubles sauf le 2020 et le 2090 Place Henri-Bourassa.

Les deux immeubles, maintenant propriétés de RHO, totalisent 53 unités de logements pour familles et personnes seules (volet 1), financées dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.

Ressources Habitation de l'Ouest a un conseil d'administration de neuf (9) membres composé de cinq (5) résidants, trois (3) représentants d'organismes communautaires ou institutionnels et d'une (1) citoyenne intéressée par la question du logement.

INTÉRÊTS PORTÉS AU PROJET

Les premiers éléments qui font que RHO soit intéressé par ce projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa est qu'il est un propriétaire de deux immeubles sur ce site et que ses locataires seront, durant toute la période de construction, les seuls résidants de ce site. De plus, Ressources Habitation de l'Ouest, pour faciliter ce réaménagement, a accepté de se départir de son immeuble situé au 2020 Place Henri-Bourassa. Aussi, son autre immeuble, le 2090, deviendra une composante historique du passé de ce site et le point de départ de nouvelles constructions en logement social.

Les conditions déplorable de logements dans les autres immeubles ont amené le conseil d'administration de RHO à se positionner en vue d'essayer d'augmenter son parc immobilier, répondre aux besoins des familles du site et du quartier, créer un environnement sécuritaire et harmonieux et d'améliorer son seuil de rentabilité afin d'être en mesure d'offrir de meilleurs services à ses locataires.

Le développement du site, par le biais des logements sociaux, sera, pour RHO, une opportunité d'atteindre ces objectifs.

Même avant l'achat des autres immeubles par un nouveau propriétaire, RHO, s'impliquait au sein d'un sous comité mis en place par le comité des partenaires de Places en mouvement « *le comité aménagement* » qui avait pour mandat de réfléchir à l'avenir des Places advenant une transaction par un privé, par le communautaire ou autre tiers. Alors son intérêt est d'autant plus grand maintenant que la transaction est réalisée.

OPINIONS SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

RHO félicite en premier, tous les efforts déployés pour favoriser l'implication des résidants et des partenaires à certaines étapes du projet de réaménagement des Places l'Acadie-Henri-Bourassa et d'avoir respecté la mobilisation déjà entreprise avant cette transaction immobilière.

Pour RHO, le projet présenté par le Groupe Tyron, en collaboration avec la Société d'Habitation et de Développement de Montréal et le Service d'Habitation de la Ville de Montréal sera une grande amélioration des conditions de logement pour les résidants des Places l'Acadie-Henri-Bourassa.

Les 216 unités de logements sociaux permettront de réintégrer tous les locataires en relocalisation et quelques uns qui ont dû quitter leur logement à cause des mauvaises conditions.

Sur l'ensemble des logements sociaux construits, par le biais du programme AccèsLogis, cinquante pourcent (50%) des locataires pourront bénéficier du supplément au logement et ainsi payer 25% de leur revenu pour leur logement.

D'autres éléments de tenure privée créeront une mixité sociale et résidentielle que nous croyons favorable au milieu de vie.

Le développement durable, les espaces verts sont des éléments sensibles aux valeurs de Ressources Habitation de l'Ouest.

Les coûts liés à ces travaux de réaménagement sont majeurs et conditionnent parfois la densification importante du nouveau site Place L'Acadie. Cette intense densification n'est pas nécessairement notre souhait mais il nous semble compréhensible de par les coûts importants liés à un réaménagement de cette ampleur. Pour Ressources Habitation de l'Ouest, faire cohabiter le scénario idéal pour répondre à des besoins de proximité, d'échelle humaine tout en satisfaisant tous et chacun relève du défi. Toutefois pour répondre à des besoins urgents en logement social, nous souhaitons que le projet soit le meilleur pour l'ensemble des partenaires.

Dans le projet de réaménagement des Places L'Acadie-Henri-Bourassa, il est proposé une certaine mixité sociale et résidentielle que nous croyons profitable au milieu de vie, créant et maintenant un tissu social équilibré.

Le logement social répondra aux besoins de logement de la population résidante des Places et s'adressera non seulement à des ménages à faible et très faible revenu, mais aussi aux ménages à revenu modeste.

Les Accèscondos de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal pourront répondre à des besoins d'accession à du logement abordable pour des ménages à revenus moyens tandis que le logement locatif pour aînés pourra, nous l'espérons, répondre aussi aux besoins des ménages à revenus moyens.

Nous croyons qu'un certain nombre de résidents pourraient être intéressés par l'accession à la propriété et la formule de financement avantageuse qu'offre le programme de la SHDM pourrait permettre à un petit nombre d'entre eux de réaliser cet objectif

PRÉOCCUPATIONS LIÉS AU PROJET

Ressources Habitation de l'Ouest voudrait vous faire part de certains de ses commentaires sur le projet de Réaménagement des Places L'Acadie-Henri-Bourassa

❖ Besoins en logements

Dans un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour RHO, le logement social demeure la mesure première pour y répondre.

Malgré le fait que le projet soit conforme à la Stratégie d'inclusion des logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, soit 15%, il serait intéressant que le projet puisse répondre à court ou moyen terme, à un plus grand nombre de logements sociaux.

La Ville ne s'engage-t-elle pas dans la charte montréalaise des droits et responsabilités, de considérer dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et familles à faible et modeste revenu ?

Dans le projet, il est proposé de construire 216 unités de logement social. Ces nouvelles unités pourraient répondre aux besoins des locataires ayant demeurés, dans la dernière année, dans les immeubles qui seront démolis. Nous en sommes bien heureux pour eux, mais nous croyons que la population qui demeurait sur le site était plus élevée. De plus, il

faut considérer que plusieurs locataires de RHO ont agrandi leur famille et se retrouvent maintenant dans des conditions de surpeuplement dans leur logement. Présentement, sur 53 familles, 18 familles sont en surpeuplement. Il est important pour notre organisme que les typologies puissent refléter la composition des ménages de RHO. D'où, le besoin de s'assurer que le nombre de nouvelles unités répond aussi au besoin de ces familles.

- **Que le pourcentage d'inclusion soit plus élevé que 15% et qu'il puisse aussi répondre aux besoins des aînés dans la phase 3.**

Lors de l'acquisition des deux immeubles de RHO, le recyclage de ces immeubles ne permettait pas de rendre accessible et adaptable certaines de nos unités de logement avec conséquence qu'une de nos locataires a dû quitter son milieu de vie suite à une perte d'autonomie qui a entraîné l'utilisation d'une chaise roulante et un autre locataire est confiné à son appartement ne pouvant descendre les escaliers qui mènent à la sortie.

- **Nous demandons que ce projet puisse, en particulier pour l'immeuble de RHO, respecter les normes minimales de la Ville de Montréal pour le logement accessible et adaptable, soit 10% mais d'atteindre les 20% serait plus satisfaisant.**

❖ **Emplacement des logements sociaux et de RHO**

Dans le plan, le nouvel immeuble de RHO est situé aux abords de l'autoroute 15, séparé de son immeuble existant le 2090 par un autre immeuble qui deviendra propriété d'un autre organisme communautaire, le CACI. Par ailleurs, tous les logements sociaux sont construits près d'artères de grande circulation.

Notre organisme se questionne sur le pourquoi de la configuration et de l'emplacement des logements sociaux, aux abords des artères de circulation lourde ou près de lieux poussiéreux, bruyants, etc.

Concernant l'emplacement du nouvel immeuble de RHO, notre commentaire n'est pas fait pour retarder les perspectives d'arrivée des nouveaux locataires en juillet 2010, mais pour exprimer qu'en cas de nécessité d'une révision majeure des plans, il sera demandé que le nouvel immeuble de RHO soit érigé à coté de son immeuble existant, le 2090. Et ce, avec le nombre d'unités déjà prévu, soit minimalement 134 unités incluant les 26 unités du 2020.

Cette proximité d'emplacement favoriserait de meilleures interventions auprès de la clientèle de notre organisme et ce à tous les niveaux.

- **Que le logement social soit représentatif de son impact économique et social et qu'on puisse noter que les constructions sur des sites où le voisinage sera plus gratifiant que les autoroutes et autres voies à circulations lourdes qui favorisent des conditions dégradantes sur la santé des locataires doivent être envisagées.**
- **Advenant une révision majeure des plans du site, que le nouvel immeuble de RHO puisse être aménagé au côté du 2090 Place Henri-Bourassa.**

❖ Matériaux de construction

RHO se réjouit que son nouvel immeuble soit construit en béton car cela favorisera une meilleure insonorisation. Cependant, il nous apparaît important de souligner que la fenestration réponde à des exigences susceptibles d'empêcher que les locataires soient dérangés par des bruits dus à la contiguïté avec des artères de circulation majeure. Il ne devrait pas être question de sacrifier à l'hôtel des budgets, la qualité des matériaux assurant le confort des résidants.

- **Que la fenestration réponde à des exigences de performance en vue contrer les bruits dus aux artères de grande circulation qui adossent les logements sociaux**

❖ CIRCULATION

- ✓ Considérant la densité du parc immobilier du projet, le maintien du caractère enclavé du site et le respect de sa particularité en réponse à la demande des résidants, il est important que la seule rue donnant accès à l'intérieur du site puisse être sécuritaire, en particulier pour les enfants qui iront jouer dans le parc urbain, pour les aînés et pour tous les résidants ou visiteurs du site. Nous souhaitons qu'il y ait une circulation limitée par des obstacles à la vitesse, nous pensons à des dos d'âne ou des ilots fleuris.
- ✓ Actuellement la bretelle d'accès Henri-Bourassa- L'Acadie pour se rendre à l'arrêt d'autobus est très dangereuse. Tout piéton qui s'y aventure prend un risque puisque les consignes de priorité pour les piétons ne sont pas respectées par les automobilistes. Encore une fois, avec la densité du parc immobilier, plus de 600 unités de logements pour les aînés, il faudra repenser l'aménagement de la traverse piétonnière qui mène à l'arrêt d'autobus sur Henri-Bourassa.

- ✓ RHO voit d'un bon œil que l'on puisse promouvoir le transport collectif en autant que le réseau desserve bien la clientèle du secteur qui sera beaucoup plus nombreuse.
- ✓ Dans une réflexion de développement durable, d'autres formes de transport tel que Communauto et la bicyclette sont aussi souhaitées pour éviter une circulation trop lourde à l'intérieur du site.
- ✓ La circulation piétonnière menant de l'intérieur du site vers l'extérieur est limitée à un sentier piétonnier qui passe à côté du 2090. Pourrait-il y en avoir un peu plus?

- **Que des mesures d'atténuation de la vitesse soient mise en place sur la voie de circulation ceinturant le parc urbain (dos d'âne, pots fleuris).**
- **Que l'arrondissement ou la Ville de Montréal aménage de façon sécuritaire la bretelle d'accès Henri-Bourassa-l'Acadie.**
- **Que la Société de Transport de Montréal revoie à la hausse la fréquence des circuits d'autobus à proximité du site.**
- **Que le site puisse répondre à du transport actif par la mise en place de supports à vélo, de stationnement pour Communauto, etc.**
- **Qu'il y ait un peu plus de sentiers piétonniers menant à l'extérieur du site.**

❖ STATIONNEMENT

RHO possède 10 places de stationnement extérieur pour le 2090 et aura éventuellement 35 places intérieures dans le nouvel immeuble de 134 unités. Présentement, si RHO avait à combler les besoins en stationnement de ses résidants, c'est 30 demandes de stationnement qu'il devrait gérer pour ses 53 locataires. Il est évident que RHO désire qu'il y ait plus d'espaces verts. Mais il faudra s'assurer que les locataires de la future Place l'Acadie puissent bénéficier de stationnement ou sur le site, ou sous le site ou sur les rues avoisinantes tout en prenant en considération la sécurité des enfants qui auront à traverser la rue ceinturant le parc urbain et le pouvoir financier des locataires pour la location d'espace de stationnement intérieur.

- **Que l'on ajoute des places de stationnement afin de répondre aux besoins des locataires des logements sociaux.**

❖ SERVICES DE PROXIMITÉ

CPE :

Qu'un CPE puisse être installé sur le site est très positif pour le projet. Statistiquement, un portrait sociodémographique des résidents de Place l'Acadie et Place Henri-Bourassa, réalisé par le Projet Places en mouvement à l'été 2008, (données sur 374 individus) démontre que presque 9% des jeunes des Places ont entre 0 et 5 ans.

Chez RHO, en 2009, l'organisme dénombre 11 enfants parmi ses locataires qui ont entre 0 et 5ans. Les services de garde de notre quartier ne peuvent, par manque de places, satisfaire à la demande des familles.

Cette nouvelle installation répondra aux besoins des familles du site autant pour celles résidant dans les logements sociaux que pour les familles des condos abordables. Et le plus important est que cette installation fasse partie de la phase 1 du projet pour qu'elle soit donc opérationnelle au 1^{er} juillet 2010, selon l'échéancier prévu.

COMMERCES

Avec la densité proposée, 1300 logements, cela contribuera à augmenter le potentiel commercial du quartier.

L'apport d'une structure commerciale légère permettant de compléter l'offre commerciale du quartier, d'un espace réservé aux activités culturelles et communautaires et d'autres espaces pouvant accueillir en leur sein des initiatives de créations d'emplois et d'entreprises œuvrant dans le secteur de l'économie sociale sont indispensables et doivent être pensées à la phase 1 et non lors de la construction du volet privé afin de répondre aux besoins des locataires en place dès juillet 2010.

Un dépanneur était déjà en place sur le site, il ne faudrait pas attendre 3 ans pour offrir ce minimum.

- **Que le CPE puisse desservir en premier les familles des immeubles de logement social et ce dès leur arrivée sur le site.**
- **Qu'on puisse mettre en place des structures soit en sécurité alimentaire ou autre dès la phase 1 du projet.**

❖ SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Dans les projets de logements sociaux de volet 1 du Programme AccèsLogis, aucune subvention n'est réservée pour financer du soutien communautaire.

Les Places l'Acadie et Henri-Bourassa ont bénéficié, à partir de 2001, d'un projet de concertation *Places en mouvement* qui a su favoriser la mobilisation des résidants pour développer et améliorer leur qualité de vie et créer les conditions nécessaires à l'empowerment de ces derniers.

Notre organisation trouve primordial que *Places en mouvement* demeure encore sur place et soutienne les résidants, en complémentarité avec d'autres organismes, en vue de les aider à se prendre en charge.

Les problématiques liées à la dégradation des conditions de logement devraient être réglées mais toutes les problématiques sociales liées à l'isolement, la pauvreté, la vulnérabilité, sont encore là. De plus, la mixité du projet (logements sociaux, condos abordables et résidences aînés), et la représentation multiethnique, on parle de 50 pays représentés justifient cet accompagnement.

Il est déjà prévu des espaces communautaires dans tous les volets du projet. Mais il est important qu'un espace communautaire puisse être assez grand pour faciliter les interventions qui s'adressent à l'ensemble des résidants du site et que cet espace communautaire soit construit dès la phase 1.

- **Que le projet Places en mouvement puisse continuer à offrir l'animation sur le site et que les infrastructures communautaires correspondent en dimension aux besoins de toute la population du site.**

❖ AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- ✓ Dans le site actuel des Places, une des caractéristiques est la grande quantité d'arbres matures. Le réaménagement du site exigera la coupe de presque tous les arbres sauf ceux qui bordent le boulevard L'Acadie, au nord de Place L'Acadie. RHO apprécie grandement les espaces verts tel que conçus par le projet. Mais, il souhaite cependant que les arbres qui seront plantés soient, à défaut d'être mature, d'une grosseur, qui génère les effets attendus pour le verdissement du site et la limitation du réchauffement, et ce pas dans 15 ans.
- ✓ L'aménagement d'un écran sonore sous forme de talus antibruit végétal aux limites de l'autoroute 15 qui doit atténuer les nuisances sonores et la propagation de la poussière est primordial et doit absolument être réalisé avant l'entrée des résidants des logements sociaux.

- ✓ Le parc urbain, planifié dans les plans, sera un îlot central du site et devrait majoritairement être fréquenté par les locataires des logements sociaux, étant à proximité de leurs immeubles. Afin de répondre à leurs besoins, il serait profitable que l'on puisse les associer à l'aménagement de ce parc. De plus, à l'est du boul. de l'Acadie et voisin des Places se trouve un immense parc : le parc Marcelin-Wilson. Ce dernier pourrait être réorganisé en vue d'inciter les familles à le fréquenter, à l'utiliser. Il ne faut pas oublier que les parcs sont aussi des lieux de socialisation. Mais pour ce faire, il faudrait dans un premier temps, rendre la traverse Place l'Acadie-boulevard l'Acadie sécuritaire et encore une fois, la consultation pour l'aménagement serait un plus pour notre communauté.

- **Que les arbres qui seront transplantés soient des arbres de dimension mature sinon d'une grosseur s'en rapprochant.**
- **Que le mur anti-bruit végétal soit érigé avant que les locataires prennent possession de leur logement afin de leur assurer une meilleure qualité de vie.**
- **Que les résidents du site soient associés à l'aménagement du parc urbain situé sur le site et que la Ville de Montréal développe de nouvelles structures, toujours en association avec les résidents, pour que les citoyens puissent utiliser à sa pleine valeur le parc Marcelin-Wilson. Il est aussi demandé que la traverse piétonnière Place l'Acadie-boulevard L'Acadie qui mène au parc Marcelin-Wilson soit aménagée de façon sécuritaire pour les familles.**

❖ HAUTEUR ET ENSOLEILLEMENT

La densité du site se matérialise par des immeubles de hauteurs différentes. Du premier plan à maintenant, la hauteur des immeubles en logement social a été modifiée, les harmonisant un peu plus à l'ensemble des autres immeubles. Par contre, dans tout cet espace, il y a, un petit immeuble de trois étages qui est regardé par les géants et c'est le 2090. Côté ensoleillement, les études nous amènent à croire que cet immeuble ne sera pas à l'ombre des plus grands mais nous nous préoccupons de ce que pourrait être les corridors de vent au pied du 2090 ou sur le toit de cet immeuble lorsqu'il neigera. Nous aimerions que l'implantation des bâtiments reflète un dégagement pour éviter l'impression d'un écrasement et pour briser ces corridors de vent.

- **Que les designs d'architectures soient faits afin d'éviter l'impression d'écrasement dû à la hauteur des immeubles, surtout en bordure du 2090 et que le dégagement écarte tous couloirs de vent pouvant se produire.**

❖ EXCAVATIONS ET VIBRATIONS

RHO se voit dans l'obligation d'exprimer des inquiétudes relatives aux effets possibles que pourraient avoir des travaux d'excavation, tout comme des vibrations qu'ils entraîneront sur les structures de ses immeubles (2020 et 2090). Ainsi, souhaite-t-il par conséquent, que des garanties claires, soient envisagées, négociées et arrêtées en cas de dommage sous quelque forme.

- **Que des ententes formelles soient prises afin d'assurer les conditions existantes des immeubles de RHO et d'éviter toute dégradation éventuelle due au réaménagement du site.**

❖ QUALITÉ DE VIE DES LOCATAIRES

Les locataires de RHO seront présents sur le site durant tout le temps d'exécution des travaux de réaménagement. Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'ils auront à composer avec tant d'aléas. Il est, dans ces conditions, indispensable de penser à une compensation en leur faveur.

Mais plus important encore, que le promoteur - constructeur s'engage irrévocablement à ne pas obstruer sous quelque forme, le maintien des services publics (eau, électricité, poste, ambulance et autres) durant l'exécution de son chantier.

- **Qu'une compensation soit donnée aux locataires de Ressources Habitation de l'Ouest pour l'ensemble des inconvénients qui seront encourus dans le cadre du chantier de construction qui se déroulera sur un minimum de 18 mois.**
- **Que le maintien des services publics ou autres (eau, électricité, poste, ambulance, déneigement, Vidéotron) demeure en place tout au long du chantier de construction, incluant une voie carrossable.**

RECOMMANDATIONS

Pour résumer nos commentaires et suggestions, nous recommandons que :

Nombre de logements sociaux :

Que le pourcentage d'inclusion soit plus élevé que 15% et qu'il puisse aussi répondre aux besoins des aînés dans la phase 3.

Emplacement des logements sociaux :

Que le logement social soit représentatif de son impact économique et social et qu'on puisse noter que les constructions sur des sites où le voisinage sera plus gratifiant que les autoroutes et autres voies à circulations lourdes qui favorisent des conditions dégradantes sur la santé des locataires doivent être envisagées.

Advenant une révision majeure des plans du site, que le nouvel immeuble de RHO puisse être aménagé au côté du 2090 Place Henri-Bourassa.

Matériaux de construction :

Que la fenestration réponde à des exigences de performance en vue contrer les bruits dus aux artères de grande circulation qui adossent les logements sociaux

Circulation :

Que des mesures d'atténuation de la vitesse soient mise en place sur la voie de circulation ceinturant le parc urbain (dos d'âne, pots fleuris).

Que l'arrondissement ou la Ville de Montréal aménage de façon sécuritaire la bretelle d'accès Henri-Bourassa-l'Acadie.

Que la Société de Transport de Montréal revoit à la hausse la fréquence des circuits d'autobus à proximité du site.

Que le site puisse répondre à du transport actif par la mise en place de supports à vélo, de stationnement pour Communauto, etc.

Qu'il y ait un peu plus de sentiers piétonniers menant à l'extérieur du site.

Stationnement :

Que l'on ajoute des places de stationnement afin de répondre aux besoins des locataires des logements sociaux.

Services de proximité :

Que le CPE puisse desservir en premier les familles des immeubles de logement social et ce dès leur arrivée sur le site.

Qu'on puisse mettre en place des structures soit en sécurité alimentaire ou autre dès la phase 1 du projet.

Soutien communautaire :

Que le projet Places en mouvement puisse continuer à offrir l'animation sur le site et que les infrastructures communautaires correspondent en dimension aux besoins de toute la population du site.

Aménagement paysager :

Que les arbres qui seront transplantés soient des arbres de dimension mature sinon d'une grosseur s'en rapprochant.

Que le mur anti-bruit végétal soit érigé avant que les locataires prennent possession de leur logement afin de leur assurer une meilleure qualité de vie.

Que les résidants du site soient associés à l'aménagement du parc urbain situé sur le site et que la Ville de Montréal développe de nouvelles structures, toujours en association avec les résidants, pour que les citoyens puissent utiliser à sa pleine valeur, le parc Marcelin-Wilson. Il est aussi demandé que la traverse piétonnière Place l'Acadie-boulevard de l'Acadie qui mène au parc Marcelin-Wilson soit aménagée de façon sécuritaire pour les familles.

Hauteurs et ensoleillement :

Que les designs d'architectures soient faits afin d'éviter l'impression d'écrasement dû à la hauteur des immeubles, surtout en bordage du 2090 et que le dégagement écarte tous couloirs de vent pouvant se produire.

Excavation et vibrations :

Que des ententes formelles soient prises afin d'assurer les conditions existantes des immeubles de RHO et d'éviter toute dégradation éventuelle due au réaménagement du site.

Qualité de vie des locataires :

Qu'une compensation soit donnée aux locataires de Ressources Habitation de l'Ouest pour l'ensemble des inconvénients qui seront encourus dans le cadre du chantier de construction qui se déroulera sur un minimum de 18 mois.

Que le maintien des services publics ou autres (eau, électricité, poste, ambulance, déneigement, Vidéotron) demeure en place tout au long du chantier de construction, incluant une voie carrossable.

CONCLUSION

Au fil des ans, Ressources Habitation de l'Ouest a tenté, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer la qualité de vie de ses résidants et de favoriser leur empowerment. Qu'il y ait majoritairement des locataires au sein du conseil d'administration en est une preuve et qu'il y ait peu de mobilité des locataires en est une autre.

Nous réitérons que pour lutter contre la pauvreté, la mesure ayant le plus d'impact est le développement du logement social. Un développement social qui tienne compte de l'environnement immédiat, des caractéristiques des familles, des personnes et des aînés, du soutien communautaire et des préoccupations écologiques.

Une participation de plusieurs acteurs de milieu hétérogène complexifie parfois un processus mais amène, même s'il n'y a pas toujours consensus, un sentiment d'appartenance au projet. Dans la situation du réaménagement des Places l'Acadie-Henri-Bourassa, cette concertation a contribué à mieux faire comprendre les préoccupations de chacun. Depuis l'annonce de la transaction immobilière, un grand pas a été fait avec cette consultation auprès des acteurs de notre communauté et la mise en place d'un comité de travail informé de l'évolution du dossier.

Des projets résidentiels majeurs se développent un peu partout sur l'île de Montréal et nous croyons que l'expérience des Places l'Acadie-Henri-Bourassa, mobilisation et association au projet, ne peut qu'être profitable. Développer un projet immobilier dans un quartier, avec des gens du quartier tout au long du processus a comme effet de devenir un projet de quartier avec une résultante démocratique et citoyenne.

Et pour conclure, qu'un site ayant fait la manchette pour les conditions dégradantes de son parc immobilier soit maintenant revitalisé et accessible au développement du logement social, ne peut que nous réjouir.